

Éléments pour une politique en faveur du livre et de la lecture

Par Aurélie Filippetti, députée de Moselle, responsable du pôle Culture, audiovisuel, médias dans l'équipe de campagne de François Hollande. Texte transmis à Livres Hebdo par son assistant, Alexandre Tiphagne, le 10 avril 2012.

Il revient en effet aux candidats à l'élection présidentielle, ainsi qu'aux pouvoirs publics et institutions nationales et internationales, de redéfinir des politiques en faveur du livre et de la lecture, un secteur culturel crucial pour la formation du citoyen et la démocratisation de nos sociétés.

Réfléchir à ces politiques est essentiel aux yeux du Parti Socialiste, car nous attachons une grande importance à la chaîne du livre et de la lecture ; à ses différents acteurs (auteurs, éditeurs, réseaux des libraires et des bibliothèques), et à cette diversité éditoriale, que certains d'entre vous nomment aujourd'hui « bibliodiversité ».

La chaîne du livre et de la lecture (création, diffusion, lecture) représente pour nous un modèle économique et social à défendre et à promouvoir : elle constitue un héritage, un patrimoine et un modèle de société qui participe à l'exception culturelle.

Si la loi sur le prix unique du livre (dite Loi Lang) reste la référence concrète et symbolique du secteur du livre en France, force est de constater que 30 ans se sont écoulés et, bien que de nouvelles problématiques soient apparues pour le secteur du livre et de la lecture, l'Etat fut finalement assez peu présent dans ce secteur depuis cette Loi. Ou alors, comme dans le cas de la commission mise en place pour réfléchir aux mesures d'accompagnement des librairies, le rôle de l'Etat apparaît comme réactif et défensif. La suppression de la Direction du Livre et de la Lecture en 2009 est aussi très symbolique .

Il s'agit aujourd'hui d'aider la chaîne du livre à s'adapter et à se moderniser pour faire face aux nouveaux enjeux, notamment ceux du numérique. Le numérique représente à nos yeux une opportunité nouvelle à saisir pour l'accès à la lecture et à la création. Pour répondre à cette mutation, il nous faut regarder avec l'ensemble des acteurs du livre et de la lecture dans les autres secteurs culturels. Enfin, dans le contexte économique actuel, il nous faudra réfléchir à de nouvelles sources de financement (taxation des fournisseurs d'accès à Internet, des matériels, d'Amazon).

Nos propositions :

1) Rôle et attributions du ministère de la Culture

- Notre ambition est que le ministère de la Culture, dans le secteur du livre et de la lecture comme dans d'autres, joue le rôle de facilitateur entre les acteurs, d'articulateur entre les auteurs, les éditeurs, les diffuseurs, et parfois de médiateur. Il veillera à mettre en place un environnement législatif favorable.
- Inviter au plus vite tous les acteurs de la création, de l'édition, de la diffusion et de la lecture à des « États généraux du livre et de la lecture ».
- Dans un contexte de financements publics limités, il doit rechercher par exemple à appuyer ou améliorer des outils existants, à mutualiser les investissements, à informer les acteurs sur l'évolution du contexte, à participer à des négociations entre les acteurs du livre et de lecture, etc. A cet effet, un médiateur du livre pourrait être nommé.

- Le ministère doit être en pointe dans la recherche du difficile équilibre entre l'accessibilité des œuvres au plus grand nombre et l'économie de la création.
- Notre intention est de réfléchir à la réforme du rôle et des attributions du Centre National du Livre (CNL), et d'étudier l'éventuelle restauration de la Direction du Livre et de la Lecture.

2) Soutenir et renforcer les dispositifs législatifs existant en faveur du livre et de la lecture

- Nouvelle loi en faveur du livre et de la lecture : il nous semble nécessaire, à l'avenir et suite à des « États généraux du livre et de la lecture », de mettre en place une nouvelle loi (reconnaissant la double nature du livre – certes produit de consommation, mais avant tout support culturel et outil indispensable à la formation du citoyen ; envisageant les nouveaux enjeux du numérique, des droits d'auteur, etc.).
- Réaffirmer l'importance de la Loi sur le prix unique du livre, en continuant à la défendre et à la promouvoir, au niveau national comme au niveau européen.
- Revenir au taux de TVA réduit pour le livre : repasser de 7% à 5,5%. On a observé qu'entre 2003 et 2010, le chiffre d'affaires des libraires a reculé de 5,4% entre 2003 et 2010. Le résultat net des libraires est passé de 1,5% en moyenne à 0,3% en 2010. La vente de livres est aujourd'hui le secteur le moins rentable du commerce de détail. L'année 2011 a été mauvaise, conclue par la décision de la hausse de la TVA, qui sera reportée sur le consommateur (cette hausse de la TVA entrera en vigueur au 1er avril 2012). Le ministre a certes mis en place une commission tardivement en janvier 2012 pour réfléchir aux mesures d'accompagnement des libraires, mais la situation de la librairie est bien connue et cette hausse est injustifiée.
- Nouvelle loi sur la décentralisation : une étape supplémentaire pour donner aux Régions et aux Collectivités Locales plus de compétences en matière de commerce culturel (par exemple, les Régions pourraient financer l'acquisition des ouvrages universitaires pour les bibliothèques universitaires ou les étudiants eux-mêmes).

3) Soutenir l'édition et la librairie indépendante

- Création d'un fonds de soutien aux librairies indépendantes, à partir d'une contribution sur les ventes en ligne et/ou soutenir davantage l'ADELIC, l'Association pour le développement de la librairie de création. Faire le bilan du label LIR (Librairies indépendantes de référence).
- Réforme des codes des marchés publics : faciliter les commandes et les achats de livres des bibliothèques et des collectivités locales auprès des librairies indépendantes et des petites maisons d'édition indépendantes.
- Etudier la création d'un tarif postal préférentiel pour les livres et les revues, pour favoriser les flux entre les petites maisons d'édition et les librairies indépendantes.
- Donner aux collectivités locales la possibilité d'encadrer les loyers des librairies de centre-ville ou droit de préemption pour la création de commerce culturel. L'aide aux librairies est un sujet privilégié d'intervention pour les collectivités territoriales.

- Développer un portail numérique commun librairies/maisons d'édition pour recenser les offres légales commerciales existant (en dépit de l'échec de 1001libraires.com).
- Accompagner les éditeurs, les libraires et les bibliothèques à prendre place sur le secteur des livres numériques.

4) Soutenir la lecture publique

- Lancer des campagnes de communication ciblées sur enfants et jeunes pour le renouvellement des futurs grands lecteurs. Par rapport aux chiffres de baisse tendancielle de la lecture et de la part de grands lecteurs, cet enjeu est très important.
- Développer les projets de chèques-livres pour les jeunes et les étudiants
- Augmenter les budgets d'acquisitions des bibliothèques, notamment universitaires et étudier l'acquisition des ouvrages universitaires par les Régions.
- Réfléchir à augmenter l'amplitude des horaires d'ouverture des bibliothèques, des médiathèques, etc.
- Mener une réflexion urgente sur le rôle des bibliothèques en matière de livre numérique, avec un enjeu renouvelé de non concurrence vis-à-vis de l'offre commerciale des mêmes livres numériques.

5) Accompagner et développer le numérique et la numérisation

Il nous faut prendre la mesure des évolutions en cours dans ce domaine. Cet enjeu requiert particulièrement que le ministère de la Culture joue ce rôle de facilitateur pour les créateurs, en appuyant ou en aidant au développement d'outils qui répondent à des besoins urgents et réels, en favorisant des formations aux nouveaux outils d'édition, etc. Il faut réfléchir aussi à un enjeu nouveau : celui de l'auto-édition et des nouveaux acteurs de l'édition (Amazon notamment). Dans un contexte de financements publics limités, peut-être faudra-t-il, après concertation avec les différents acteurs, axer nos budgets et ceux des collectivités locales sur les enjeux du numérique et de la numérisation.

- Favoriser le développement du livre numérique
Le numérique, s'il ne représente aujourd'hui qu'1 % du marché du livre, changera dans les prochaines années la manière d'éditer, de diffuser et de lire les oeuvres des auteurs. L'exemple américain montre que les choses peuvent évoluer rapidement et l'augmentation de la vente des tablettes/liseuses est un signe annonciateur.

Le ministère de la Culture se doit donc d'accompagner ce mouvement, cet essor avec tous les acteurs, car le livre numérique représente un enjeu démocratique, culturel et économique : accès aux livres décuplé, démocratisation de la lecture, diffusion des oeuvres à l'étranger, etc.

Le numérique aura de plus en plus d'incidence sur les métiers du livre, sur les bibliothèques et les librairies, sur la pratique même de la lecture. Quelques propositions :

- prix du livre numérique : nous nous réjouissons que le prix unique ait été étendu au livre numérique, mais nous encourageons les éditeurs à le positionner à un prix bien inférieur au livre physique. C'est au détenteur des droits, auteurs et éditeurs, de parvenir à fixer des prix inférieurs au livre papier, suffisamment incitatifs pour développer le livre numérique .
- aider à la création d'une plateforme unique de distribution des livres numériques sous droits à destination des libraires : plusieurs plateformes d'éditeurs existent, mais il nous semble indispensable de favoriser la constitution d'une plateforme unique, sur le modèle d'un GIE comme Dilicom pour les commandes ou Electre pour les données. Ce qui n'empêche pas parallèlement, de favoriser la mise en place de plateformes de vente en ligne de livres numériques pour les éditeurs, cette fois-ci à destination du public.
- développer et renforcer la formation des différents acteurs (éditeurs, libraires, bibliothécaires).

Le ministère de la Culture aura aussi un rôle important à jouer dans l'analyse, l'agrégation et la diffusion d'information et d'études sur l'évolution du contexte (en privilégiant le comparatif avec des pays plus numérisés et en insistant sur le rôle et les stratégies des nouveaux acteurs de l'édition numérique - dont tous les géants américains).

Des choses existent déjà en ce sens, en particulier dans les régions. Il faudra les développer, les faire connaître, les rendre plus disponibles.

- Investir plus massivement dans la numérisation :
 - livres sous droits : une enveloppe de 4 millions d'euros existe au CNL, aujourd'hui financée par la taxe sur les appareils de reprographie. Il faudrait parvenir à l'augmenter.
 - patrimoine écrit (cf : mission de Marc Tessier) : reprendre l'initiative (face à Google) et engager un processus de numérisation patrimoniale de masse, en partant et en relançant donc l'outil existant : Gallica, mis en place par la BNF. Parler de service public de la numérisation et de l'accès à construire à travers un réseau structuré de bibliothèques publiques.

6) Promouvoir la coopération culturelle et la solidarité internationale

- Soutenir la connaissance mutuelle, la formation et la coopération entre professionnels du livre de l'espace francophone : renforcer les possibilités de coopération entre éditeurs, libraires et bibliothécaires, en particulier avec une logique de solidarité internationale (il est en effet trop fréquent de voir l'exportation de livres produits en France vers les pays du Sud de la francophonie privilégiée, rendant ces livres par là même inaccessibles au plus grand nombre, et mettant en difficulté les maisons d'édition locales, les imprimeurs, etc.).
- S'appuyer sur la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO entrée en vigueur en mars 2007 pour apporter des appuis à la diversité éditoriale et à la « bibliodiversité ».

En conclusion :

Outre le retour à la TVA à 5,5 %, il est urgent d'inventer une nouvelle loi Lang (un Acte 2 de la loi), avec de fortes orientations en faveur de la librairie, du livre numérique et de la numérisation, de la lecture publique, etc.

Insister sur le rôle d'articulateur, de facilitateur, de médiateur. Un médiateur du livre paraît nécessaire, pour permettre un meilleur dialogue et des négociations efficaces entre auteurs/éditeurs/diffuseurs/libraires.

Mieux articuler les politiques et les aides Etat/Régions/Collectivités locales et réfléchir à une étape supplémentaire dans la décentralisation pour donner aux Régions et aux Collectivités locales plus de compétences en matière de commerce culturel.

Investir dans la jeunesse pour former les grands lecteurs de demain. Développer les campagnes de communication ciblées.

Accompagner (via des formations, des outils) tous les acteurs dans le secteur du livre numérique. Relancer la numérisation.

Relancer la coopération culturelle dans le domaine du livre et de la lecture.